



Appel de jugement de divorce

Par **guth**, le **28/07/2008** à **11:49**

Bonjour,voila je suis divorcé deuit le 30 mai ,mon ex epouse fait appel (elle etait demandresse du divorce) elle fait appel car le juge au prononcé du divorce lui a refusé la prestation compensatoir de 20000 euros pour 5 ans de mariage. Elle a l'aide juridique pas moi ,donc j'ai payé mon avocat. Et j'ai reçu courrier d'un avocat de la cour d'appel a 60km qui prend l'affaire en appel mes il me demande 600 euros je ne peu pas payé sui je obliger de me faire représenté par un avocat ou esque mon avocat peu etre payé par la demandresse si elle ne gagne pas !!! merci de votre reponse. Veuillez prendre mes salutation.